

PRIX DE L'ABONNEMENT

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6; au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 13 AOUT 1846.

Il y a aussi dans le parti conservateur des divisions, des nuances; cette grande union qu'on y remarquait autrefois n'existe plus. Les hommes de compression et de résistance ne trouvent parfois à côté d'eux des alliés douteux, des amis incertains, que le *statu quo* lasse, et qui ne craignent pas de se dire progressifs. L'exemple de M. de Lamartine trouvera peut-être peu d'imitateurs. Mais cette petite émotion qu'on remarque dans le parti conservateur aura-t-elle quelque influence sur la politique générale? Nous ne le pensons pas. S'il se fait des vides dans les rangs des *bornes*, on les comblera, et la clef d'or fera son jeu.

Que les conservateurs progressifs ne s'abusent pas sur l'état de leur parti; ils ne parviendront pas à le modifier, à le tirer de sa léthargie, à lui donner la vie, le mouvement, le sentiment de l'avenir; à cette tâche, ils perdront leur temps et leurs peines; la pensée du règne saura bien contenir quelques *allités* progressives, et elle restera maîtresse du terrain. Et que la pensée du règne ne se berce pas d'illusions, c'est que les hommes qui ont organisé le *statu quo* savent bien qu'ils ne peuvent rien y changer sans porter l'alarme dans les cours étrangères, c'est que l'édifice un peu artificiel qu'on a élevé si péniblement ne peut pas se maintenir si on veut y toucher pour l'agrandir.

Ce que M. de Lamartine n'a pas obtenu, d'autres ne l'obtiendront pas. Le mot de progrès aura beau retentir dans le sein même du parti conservateur, on ne l'écouterait pas; la modification aura beau s'élever même du banc ministériel, on n'y fera pas droit. Si par hasard M. Guizot s'avisait de vouloir faire quelque concession, on aurait bientôt fait de s'en débarrasser.

Vous voulez aller en avant, Messieurs les conservateurs progressifs, nous voulons le croire; vous voulez aller en avant, mais pour cela il faut vous décider à une opposition décisive. Nous en avons en avant si vous renversez le ministère, si vous renégiez le pouvoir exagéré de la couronne, si vous renégiez la presse son indépendance, au corps électoral sa sainteté, aux citoyens le droit de se réunir; mais, jusque-là, ne criez *En avant!* n'aura pas d'écho, il ne sera qu'un vain bruit qui sera bientôt couvert par le bruit des éperons des *des-de-camp* du château et par les clameurs des banquiers et des agitateurs. Vous voulez aller en avant! y pensez-vous? Vous voulez donc tout remettre en question et ouvrir de nouveau l'abîme des révolutions? Vous haussez les épaules, vous saluez de pitié, nous voyons bien que vous ne frissonnez pas à la seule pensée de l'hydre de l'anarchie; mais si vous êtes rassurés de ce côté, tant mieux pour vous : vos anciens compagnons d'armes, eux, ne le sont pas, ou, en tout cas, ne veulent pas l'être. Croyez-nous, ils sont les maîtres; résignez-vous à les laisser gouverner à leur guise, ou à faire défection comme M. de Lamartine. Il n'y a pas à balancer, car vous ne comprendrez rien, entendez-le bien, de tout ce que vous pourriez demander.

On nous répondra que M. Guizot a lui-même prononcé ce grand mot de progrès. M. Guizot l'a fait dans un moment critique, pour diviser l'opposition, pour retenir dans l'union le parti conservateur, pour sauver les bornes d'un désastre. Aujourd'hui que la bataille est gagnée et qu'il a entre les mains une majorité compacte, il s'en servira pour maintenir le *statu quo*, et se gardera bien d'opérer le plus mince progrès. Il ne touchera ni aux lois de septembre ni à notre législation électorale; tout l'arsenal des lois d'intimidation restera intact, et, en fait de progrès, nous n'aurons rien. On trouvera des expédients pour prouver que le moment d'y penser n'est pas encore venu.

Le *Courrier de Lyon*, qui a, comme on sait, une ferveur toute particulière pour le *statu quo*, commence déjà à faire valoir les motifs qui doivent faire repousser toute proposition de réformes. Ainsi, il affirme que le grand problème d'organisation gouvernementale qui nous occupe depuis 1789 est résolu; ceux qui le nient sont des brouillons et des factieux. Aussi croit-il qu'il n'y a rien de mieux à faire pour le moment que de contempler l'admirable spectacle que nous donne le gouvernement représentatif entre les mains de M. Guizot. Quand on est satisfait de ce qui est, à quoi sert-il de songer à autre chose? Est-ce qu'à côté du besoin d'améliorer ne se trouve pas le danger d'innover?

Le *Courrier de Lyon* trouve fort mauvais qu'on lui parle de progrès; peu s'en faut qu'il n'accuse le ministère lui-même d'imprudence, pour l'avoir invoqué à propos des élections. S'il ne le fait pas, c'est qu'il connaît la pensée intime du gouvernement, c'est qu'il sait qu'on ne fera aucune concession à l'opinion, et que, l'agitation des élections calmée, tout rentrera dans le silence le plus profond. Nous le croyons comme lui, et nous en donnons avis aux conservateurs progressifs, afin qu'ils sachent tout de suite à quel parti se rattacher; car de deux choses l'une : ou ils feront bien de se résigner et de se laisser conduire par les bornes, ou ils devront passer sur les banes de l'opposition, pour protester hautement, à côté de M. de Lamartine, contre le crétinisme et l'entêtement de leur propre parti. Qu'ils y songent donc.

Quant aux dissertations de la *Presse* sur le progrès, nous les invitons à n'y attacher aucune importance; ce qu'écrit ce journal ne tire pas à conséquence, n'engage personne, et n'a aucune signification gouvernementale. Quand la *Presse* aura discoursu pendant quinze à vingt jours sur le progrès, soit politique, soit administratif, on lui donnera l'ordre de se taire, et elle se taira. C'est un sujet de composition que M. Guizot lui a permis d'exploiter pendant quelque temps pour faire diversion à la monotonie habituelle de la polémique conservatrice; aussitôt le mouvement des affaires commencé, on l'abandonnera. On voit bien que nous sommes en vacances; les évaporés du parti conservateur s'amuse. Que les hommes sérieux de tous les partis n'y fassent pas attention, car des choses graves se préparent, et pendant que la *Presse* disserte sur le progrès, le cabinet élabore le projet de loi sur l'instruction secondaire, qui doit livrer au parti-prêtre l'éducation de la jeunesse française.

gaïse. Voilà, en fait de progrès, ce que l'on nous prépare.

Le ministère compte sur l'attentat du 29 juillet pour faire les frais du discours qu'il se propose de faire prononcer par le roi à la séance royale du 17 courant. Aussi tous ses efforts tendent-ils en ce moment à faire croire que cet attentat a été sérieux. C'est dans ce but sans doute que le *Journal des Débats* publie la note suivante :

M. le chancelier, accompagné de MM. les commissaires chargés de l'assister dans l'instruction, s'est rendu cet après-midi à la Conciergerie où il a interrogé Henry.

On assure que c'est M. Laplagne-Barris qui est chargé par M. le chancelier de faire à la cour des pairs le rapport sur l'attentat de Joseph Henry. Le rapport ne sera pas lu, dit-on, avant l'ouverture de la session, fixée au 17 de ce mois.

Les pistolets dont se serait servi Henry ne seraient pas, comme on l'a prétendu, de simples pistolets de poche appelés *coups-de-poing*, et dont la portée est de six à quinze pas au plus. Si nous sommes bien informés, les pistolets de Henry auraient été soumis, par ordonnance du juge d'instruction, à l'expertise de deux hommes de l'art, M. Moutère-Lepage, arquebuisier, et un capitaine d'artillerie, directeur du tir de Vincennes. Il résulterait de plusieurs expériences faites à des distances diverses qu'à cent mètres une balle a traversé une planche de deux à trois centimètres d'épaisseur. A la même distance, un lingot de plomb a également traversé la planche et n'a pu être retrouvé. A trente-cinq et à quarante mètres, les balles ont traversé la planche et se sont aplaties contre un mur distant de la planche de quelques pas. Les expériences auraient été répétées dix à douze fois, et auraient donné les mêmes résultats.

Nous admettons tout cela, quoique cependant les assertions du *Journal des Débats* pussent être très sérieusement contestées. Mais on ne nous apprend pas qu'on ait, malgré toutes les recherches auxquelles on s'est livré, trouvé la moindre trace des projectiles dont les pistolets de Joseph Henry auraient été chargés. Qui sait? peut-être réserve-t-on cette précieuse découverte pour la veille de l'ouverture de la session? Ne faut-il pas se réserver un moyen de *chauffer* l'enthousiasme au bon moment?

Nous recevons, sur notre station des côtes occidentales d'Afrique, quelques détails qui sont loin d'être satisfaisants. Avant le départ des navires, quelques capitaines s'étaient plaints de la qualité des vivres qu'on leur avait fournis. M. Bouet, capitaine de vaisseau, chef d'état-major de la division, passa une revue générale à bord de ces bâtiments, et reconnut en effet que le biscuit entre autres était gâté. Il déclara qu'il fallait le remplacer; mais on ne changea qu'une partie de ce qui était mauvais, et maintenant on est obligé de jeter le reste à la mer, sans pouvoir se ravitailler, les magasins du Sénégal n'offrant aucune ressource.

On a bien envoyé, il y a plusieurs mois, deux chargements de denrées à M. le contre-amiral Montagnies de la Roque; mais toutes ne sont pas arrivées en bon état. On attribue du reste en partie ce dernier résultat aux grandes chaleurs que l'on éprouve en France.

Quoi qu'il en soit de cette excuse, nos marins manquent de subsistances ou sont réduits à se nourrir de manière à compromettre leur santé; aussi la division compte-t-elle déjà un assez grand nombre de malades, que l'on va pour la plupart renvoyer en Europe.

On renverra aussi plusieurs bâtiments peu propres à la croisière en raison de leur infériorité de marche. L'amiral demande à leur

FEUILLETON DU CENSEUR. — 14 AOUT.

HUMBERT DU DAUPHINÉ. (1)

CHAPITRE V.

LE DAUPHIN HUMBERT II.

A quelques jours de là, le capitaine Renaud, vêtu d'un brillant pourpoint d'un casque orné d'une élégante crinière, portant de brillants bijoux dorés, la tête haute et la moustache retroussée, errait dans la forêt de Beauvoir-en-Royan, séjour habituel du dauphin Humbert. Après avoir satisfait la première curiosité de l'étranger en examinant la ville, il s'était approché du château bâti sur les bords de l'Isère, et, là, examinait cet édifice couronné de créneaux, de tours et de tourelles élégantes, embelli de vastes jardins de plaisance; partout des hommes d'armes allaient et venaient, partout régnait ce mouvement guerrier du château seigneurial du moyen-âge.

Le capitaine Renaud était absorbé dans ses réflexions et cherchait quelle voie il pourrait offrir ses services au seigneur du Dauphiné; il était incertain du parti qu'il tenterait, lorsqu'il se sentit frappé sur l'épaule et appeler par son nom.

— Retournez vivement, il vit devant lui un archer à la livrée du seigneur Humbert, au visage frais et fleuri, et revêtu d'armes magnifiques.

— C'est pourtant bien vous, capitaine Renaud; vous n'êtes pas changé, n'est-ce pas? Ne me reconnaissez-vous plus?

— Par ma foi, seigneur archer, je ne puis savoir qui vous êtes; cependant, j'ai souvenir d'avoir vu quelque part votre visage.

— Mais! n'êtes-vous pas autrefois mon capitaine au beau pays de la Dauphiné? Mes camarades m'appelaient le Coq parce que je choisissais pour le butin plutôt les poules que les sequins.

— C'est parbleu vrai! Mais tu as diablement profité de l'air de ce pays. Tu étais si sec autrefois, tu portes un air de moine. Eh! comment es-tu devenu dans ce lieu?

— C'est mon pays, messire; après nos fatales campagnes, où l'on meurt de faim et de misère, je me suis dégoûté du métier, je suis retourné dans mon pays, j'ai pris du service auprès du seigneur dauphin notre roi, et je me trouve très bien de mon choix.

— Le diable ne pouvait pas mieux me conduire, dit en lui-même le capitaine Renaud. La, mon brave, tu n'as pas sans doute encore déjeuné, tu vas avec moi, et nous viderons quelques bonnes bouteilles en souvenir de nos anciennes poudres, dans la compagnie d'un bon pâté. Touche là, et présente-moi.

— J'accepte, à une condition : c'est avec moi que vous viendrez déjeuner. Vous êtes chez moi, c'est à moi de faire les honneurs de l'hospitalité. Du reste, nous ne tirerons pas l'épée à ce sujet. Suivez-moi, je connais les bons lieux.

Ils entrèrent dans une hôtellerie voisine du château, où déjà cinq ou six soldats, camarades de celui qui conduisait le capitaine, étaient attablés.

Après avoir échangé avec eux un salut amical, l'archer commanda le déjeuner.

— C'est ici, reprit-il, que nous venons passer une partie de la journée à boire, quand nous n'avons rien de mieux à faire, car à Beauvoir les distractions sont petites; les bourgeois de ce pays ne valent pas les fillettes de Grenoble; mais enfin il faut suivre son chef et faire le service. Je suis entré dans les gardes du duc. Quand mon jour de service est arrivé, je passe la journée au château; les autres jours je suis libre. Mais je commence à m'ennuyer de notre vie tranquille; heureusement que ça va bientôt finir.

— Qu'y a-t-il donc de nouveau? N'es-tu pas heureux?

— Oui, mais le soldat est comme l'oiseau de proie, il faut qu'il vive à la pointe de l'épée, et je crois qu'il y a à quelque guerre qui chauffe avec la Savoie; depuis long-temps les deux pays ne sont pas amis. Toute la vie de notre dernier prince s'est passée à guerroyer avec les Savoyards. C'est au siège d'une place qu'il trouva la mort; et je crois que le duc Humbert ne les aime pas non plus.

— Ah! mon ami, le Coq, que le ciel t'entende. Je sortirais d'un grand embarras si tu disais vrai; au moins je pourrais prendre aussi du service.

— Parbleu! capitaine, je ne me suis pas seulement informé de vos desseins et de ce que vous venez faire ici. Par messire Satanas! votre brillant costume annonce que vos affaires n'ont pas toujours été mal; contez-moi donc votre histoire.

— Bah! tu sais bien notre vie, à nous autres chefs de bande; tantôt le bonheur et l'or à pleines mains, tantôt le malheur et la misère. J'ai éprouvé les deux chances tour à tour. Une funeste affaire a moissonné presque toute ma troupe. Ces maudits Anglais ont ruiné la France, et c'est le hasard qui m'a poussé ici. Mais j'ai autre chose de plus pressé à te dire qu'à te raconter mon histoire. Je suis venu dans l'intention d'offrir mon épée au dauphin Humbert; peux-tu m'aider, ou m'indiquer les moyens d'y parvenir?

— Capitaine, je suis fier de vous obliger. J'en parlerai à mon commandant aujourd'hui, et demain revenez ici à la même heure; vous aurez de mes nouvelles.

— Voilà qui est parlé en vieux ami; aussi reçois toute ma reconnaissance.

— Vous me la direz plus tard quand vous aurez reçu mes bons offices. Le déjeuner fut servi. Tous deux battirent en brèche un énorme pâté qui aurait pu servir de repas à quatre estomacs moins capables que les leurs. Il ne resta bientôt plus que des débris. Les bouteilles se succédèrent aussi. La bonne chère, les fumées du vin et surtout le plaisir de se revoir établirent bientôt une vive sympathie entre ces deux hommes; ils se séparèrent le plus cordialement du monde, et comme de vieux amis.

Tous deux furent exacts au rendez-vous du lendemain.

— Bonne nouvelle! s'écria le Coq du plus loin qu'il vit Renaud. Le dauphin vous attend aujourd'hui après son dîner; mon commandant lui a parlé de vous; ainsi, allez vous préparer à paraître devant lui. De la hardiesse en sa présence, il aura besoin de vous.

— Comment cela? Explique-toi.

— La guerre est résolue; Vienne vient de se révolter. Le duc a convoqué ses vassaux, nous allons guerroyer à l'aise.

— Encore un mot avant de nous quitter, mon brave le Coq. Quelle sorte d'homme est-ce le duc Humbert? Quel est son caractère? Car enfin il faut explorer la place avant d'attaquer.

— Ma foi, capitaine, à tout autre qu'à vous je répondrais que je n'en sais rien, que je n'ai que mon service à voir; mais à vous je dirai que le dauphin Humbert est chétif de corps et d'esprit et très dévot. Il a dissipé, depuis le commencement de son règne, plus de trésors pour enrichir les gens d'église que ses prédécesseurs n'en ont dépensé pendant quatre-vingts ans de guerres continuelles. Il mène un luxe comme aucun roi de la chrétienté. Réglez-vous là-dessus et retournez chez vous, je reviendrai vous prendre dans deux heures.

A l'heure dite, le Coq fut exact, et le capitaine Renaud, équipé de pied en cap, se rendit au château de Beauvoir, conduit par l'archer.

Une garde de vingt soldats, couverts d'une livrée magnifique et portant sur la poitrine un dauphin brodé en or, était en station devant la grande porte du château.

Après avoir franchi la grande cour, le Coq poussa une petite porte qui se trouvait à l'un de ses angles et monta dans une tourelle qui servait de logement au capitaine des gardes, le commandeur de Saint-Paul. L'archer frappa discrètement à une autre porte, et un de ses compagnons d'armes les introduisit dans une salle meublée magnifiquement avec des tentures de damas et de riches tapisseries. C'est là que les deux amis attendirent le capitaine des gardes, que l'archer alla prévenir.

Le commandeur de Saint-Paul ne tarda pas à venir. C'était un homme d'une taille imposante et majestueuse, qui avait occupé de hauts emplois sous Guigue VIII, frère d'Humbert. Son mérite seul l'avait élevé sans qu'il dût rien à la faveur; aussi était-il universellement aimé et pour son beau caractère et pour l'affabilité qu'il savait témoigner à tous, sans toutefois déroger aux exigences de sa position.

— Voilà donc notre nouveau camarade en armes que tu nous amènes? dit le commandant en rendant gracieusement le salut des deux compagnons. Par la croix! je ne doute pas que le seigneur notre sire n'accueille avec joie un soldat de si bonne mine. J'ai ordre de vous conduire à l'instant auprès du duc; ainsi, suivez-moi. Et toi, le Coq, retourne à ton service.

Renaud suivit son guide; son cœur battait violemment; il éprouvait une agitation secrète et une émotion dont il ne pouvait se défendre à la pensée de paraître devant une tête couronnée.

— Par le diable! se dit-il en lui-même, je ne tremble pas ainsi le jour du combat. Serait-ce un pressentiment funeste? Cependant il n'y a plus à reculer.

Un héraut d'armes, ayant annoncé le capitaine des gardes, l'introduisit

Voir les numéros des 9, 11, 12 et 15 août.

place deux ou trois bâtiments à vapeur. Il est de fait que les petits navires à voile de la marine royale ne peuvent guère lutter de vitesse avec les négriers ou les pirates. Pour exercer la traite ou la piraterie, on choisit ordinairement les plus fins voiliers; c'est donc comme un hasard que l'Adélaïde et la Notre-Dame-de-Grâce aient été capturées, l'une par la goélette la Fine, l'autre par le brick l'Abelle.

Si d'un autre côté l'on compare nos bâtiments légers avec ceux de même espèce de la marine anglaise, l'avantage est aux derniers sous le double rapport de la marche et de la force. On a fait cette remarque, non seulement sur la côte d'Afrique, mais ailleurs; divers amiraux en ont rendu compte vainement jusqu'ici au ministre de la marine.

« Lord Palmerston, dit le *Morning Herald* qui est pourtant subventionné par M. Guizot, lord Palmerston mérite des éloges pour avoir attiré l'attention de ses collègues sur l'île de Labuan, dans l'archipel indien, et le gouvernement a bien fait d'ordonner qu'une station navale y serait établie. D'après les efforts qu'ont déjà faits et que feront encore nos voisins, et les merveilles de la vapeur, notre intérêt comme notre devoir est d'avoir une station navale dans toutes les parties du monde où des négociants et des vaisseaux britanniques peuvent pénétrer. Lorsque M. l'amiral de Rigny était ministre de la marine en France, on lui avait présenté un projet d'établissement dans ces parages; mais ce projet n'a pas été mis à exécution. »

Heureusement nous avons les Marquises, et le protectorat de Taïti, où nos protégés nous battent, guidés par des chefs anglais. On nous avait fait espérer que la Chine nous céderait un point de son territoire sur la côte; notre ambassade n'a rapporté que la note des frais très considérables de sa promenade en Chine, et des chinoïseries dont le Jardin des Plantes fera son profit.

Mais nous avons la grande politique et des élections anglaises!

Paris, le 11 août 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Certains conservateurs, qui prétendent que M. de Lamartine les a calomniés quand il leur a donné le nom de *bornes*, se disposent, dit-on, à nous montrer qu'ils sont gens de progrès, et qu'ils ne le sont pas seulement en paroles, mais en action. A cette intention, il se fait déjà, dans un certain monde, un certain bruit dont nous pourrions nous émouvoir davantage si l'homme qui en est l'auteur parlait au nom d'un parti et n'exprimait pas tout simplement ses sentiments personnels.

M. Emile de Girardin cherche à persuader à ces mêmes personnages, qu'il a si long-temps encouragés à se traîner dans l'ornière du *statu quo*, que le temps est venu pour eux de substituer à la politique de résistance une politique de progrès, et d'accorder enfin quelques développements à nos institutions. M. de Girardin n'a pas dit encore comment pourrait se formuler le programme de cette nouvelle politique; il n'a indiqué qu'une seule des questions qui pourraient en faire partie; et cette révélation suffit pour faire comprendre toute la portée des réformes que ces prétendus amis du progrès sont disposés à nous concéder.

L'opposition, dont MM. Barrot et Thiers sont aujourd'hui les chefs, a eu le tort depuis quelques années de considérer comme une amélioration très grande qui pourrait être introduite dans notre législation électorale l'admission de la seconde liste du jury à l'exercice des droits politiques. Elle a fait de l'adjonction des capacités l'objet de plusieurs propositions; ses candidats, dans toutes leurs professions de foi, l'ont placée au premier rang parmi les questions sur lesquelles ils devaient prendre des engagements. De sorte qu'on en est arrivé à considérer comme une très grande concession une mesure qui ne grossirait les listes électorales que de quinze à vingt mille électeurs de plus. Cette mesure nous a toujours paru tellement inoffensive, tellement insignifiante, que nous ne comprenons pas encore pourquoi le gouvernement a tardé si long-temps à l'accorder à ceux qui étaient disposés à se contenter de cette modeste satisfaction.

avec Renaud dans une salle décorée avec un luxe royal. Toutes les tentures étaient de velours cramoisi, rehaussées de dauphins d'or. Un riche bahut était sur des gradins la vaisselle du seigneur, des coupes, des plats de toute espèce en or et en argent massif, dont la richesse des ornements surpassait encore le prix de la matière. Le duc était étendu sur un fauteuil à dossier sculpté, en tête duquel resplendissait le dauphin de la famille des seigneurs du Dauphiné. Ses pieds reposaient sur un carreau de velours bleu à franges d'or. Son costume n'offrait rien de particulier: c'était l'habillement simple que le duc portait dans ses appartements; il consistait en une robe traînante avec des manches larges et un manteau brodé soie et argent, qui s'agrafait sur l'épaule droite; une toque de velours couvrait sa tête; elle était surmontée d'une plume blanche que retenait une agrafe en diamants.

Après du duc, sur un escabeau sculpté, mais beaucoup plus modeste, était assis le prieur des jacobins de Grenoble, Jean de Corps, l'aumônier et le confesseur du dauphin.

Humbert II, dauphin du Dauphiné et du Viennois, était un personnage d'une taille moyenne, maigre, d'un tempérament sec et nerveux, avec des traits réguliers, mais manquant de cette expression qui anime quelquefois les visages les plus communs et qui les fait remarquer. Ses yeux étaient petits, vifs et brillants, et encadrés d'un léger sourcil châtain. L'amour et la volupté s'y peignaient plutôt que le feu de l'intelligence; toute sa figure avait quelque chose de la femme, une peau blanche et point de barbe. Son intelligence était petite; il n'avait aucune force de volonté. Souvent, après quelques vives remontrances de son confesseur, le duc tombait dans des accès de dévotion, se ruinait en prodigalités pour l'église et pour fonder des monastères; et soudain deux beaux yeux noirs, le sourire d'une femme faisait évanouir toutes ses belles résolutions. C'était un des princes les plus magnifiques de la chrétienté, à qui l'empereur d'Allemagne offrit de changer sa couronne ducal contre le diadème des rois, que le sire devant qui paraissait le capitaine Renaud, le chef des grandes compagnies. Ce prince était alors dans sa vingt-cinquième année.

— Sire duc, dit le capitaine des gardes en s'inclinant profondément, je vous amène le nouveau guerrier que le bruit de votre renommée porte à demander du service dans vos troupes.

— Le capitaine Renaud, dit le duc.

— Oui, noble seigneur, dit le capitaine en s'inclinant.

— Messire, j'ai entendu parler de vous comme d'un homme prudent dans le conseil, brave et déterminé dans l'exécution.

Le confesseur du prince se leva pour prendre congé.

— Restez, restez, mon père, vous n'êtes pas de trop ici; nous reprendrons dans un moment notre conversation. Oh! reprit le duc en se tournant vers Renaud, j'ai entendu parler de vous avec éloges; vous avez commandé les grandes compagnies. Depuis quand faites-vous le métier de la guerre?

— Sire duc, je sers depuis mon enfance. Je perdis mon père quand j'avais seize ans en combattant contre les Suisses dans l'armée de Léopold, aux défilés de Morgarten. Depuis j'ai mené une vie errante et servi tour-à-

Il paraît, toutefois, que nous touchons au terme de ses résistances sur ce point. La prochaine législature est appelée à voir de grandes choses: elle verra l'adjonction des capacités... que M. de Montalivet lui-même nous offrait spontanément il y a plus de quinze ans, et qui ne fut repoussée alors que par suite d'un malentendu. Elle en verra sans doute bien d'autres, s'il faut s'en rapporter à M. de Girardin qui pousse au progrès avec une ardeur inaccoutumée et que peu de personnes comprendraient, si nous n'en donnions pas l'explication.

C'est M. de Girardin qui a introduit le bon marché dans la presse, et il est rédacteur en chef et en partie propriétaire d'un journal qui subit les conséquences de ce bon marché. La *Presse* n'en peut plus; elle est au bout de toutes ses ressources, et il faudra qu'elle adopte avant peu quelque combinaison nouvelle qui soulage sa caisse, si la législation elle-même ne vient pas à son secours. M. de Girardin, en ce péril extrême, s'est mis à la tête d'un nouveau parti du progrès. Ce parti propose l'adjonction des capacités, mais il y tient fort peu, soyez-en sûrs; en revanche, il demandera, et il y tient beaucoup, soyez-en également certains, la réduction du timbre qui frappe la presse du grand format. C'est là l'article fondamental, nous pourrions presque dire l'article unique de la charte politique de ce prétendu parti du progrès qui nous promet des merveilles par l'organe du rédacteur en chef de la *Presse*.

Que le pays le sache donc, nous touchons aux plus heureuses destinées; cela est nécessaire pour que la *Presse* puisse vivre; nous allons peut-être obtenir l'adjonction des capacités; on nous donnera en même temps un nouveau système de timbre qui pourra ruiner la presse départementale; mais qu'importe à M. de Girardin pourvu qu'il vive!

— On nous assure que le 18 août, à l'ouverture de la séance, et avant que la chambre ait commencé ses travaux, son président d'âge lui proposera de se rendre en corps aux Tuileries pour féliciter le roi d'avoir échappé aux balles de l'assassin du 29 juillet. C'est sans doute pour préparer les esprits à cette proposition et à la démarche qui s'ensuivra, qu'on a chargé le *Journal des Débats* de revenir sur l'affaire de l'attentat et de la présenter comme ayant eu un caractère tout-à-fait sérieux.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Il n'est pas vrai, comme des journaux ministériels l'ont annoncé, que des désordres aient éclaté à Perpignan à l'occasion de la réélection de M. Arago. L'*Indépendant des Pyrénées-Orientales* publie à ce sujet des détails très étendus. Il en résulte que M. de Castellane a fait tout ce qui a dépendu de lui pour exaspérer la population en inondant les rues de troupes et en les déchainant contre la foule qui était toute livrée à la joie. Le maire a demandé en vain au général de faire retirer la force armée; le préfet a injurié ce magistrat et le conseil municipal qui promettaient de ramener le calme dans la ville. Leur voix n'a pas été écoutée. On se serait cru en Turquie, en voyant les soldats, le sabre au poing, chasser devant eux les représentants de la commune et les citoyens dont les manifestations se bornaient aux cris de « Vive Arago! » Il a fallu toute la patience des honnêtes gens pour empêcher que ces provocations n'aboutissent à une lutte sanglante.

Les faits seront dénoncés à la tribune, et il sera révélé que, dans son dépit d'avoir été vaincu, l'administration préfectorale de Perpignan a indignement défié la population et a failli convertir la ville en un champ de bataille.

— On sait déjà que c'est à l'aide de bouteilles de champagne que l'élection de M. André Kœchlin a été enlevée à Altkirch. Voici, à ce sujet, ce qu'on lit dans une lettre adressée au *Courrier d'Alsace*:

« Vous dire ce qui a été consommé à l'auberge de la Tête-d'Or, à Altkirch, est chose presque impossible. Vous en jugerez par un détail. Comme il aurait été difficile de tenir un compte régulier, surtout à l'endroit du liquide, on a fait un inventaire de la cave de l'auberge avant le festin; on a constaté la présence entre autres de 1,500 bouteilles de champagne; le lendemain du grand jour il n'en restait plus que 20, et mardi l'aubergiste n'avait pas encore pu parvenir à établir un compte définitif. »

tour en France et en Bretagne. Après la désastreuse campagne de France contre les Anglais, où j'ai vu périr toute ma compagnie, j'ai pris le parti de venir recruter une nouvelle bande dans les pays voisins du vôtre. La fortune, ou plutôt la providence et mon bon génie m'ont fait connaître à votre seigneurie.

Humbert admirait le feu des regards, l'air fier et assuré du capitaine lorsqu'il parlait. Il sourit légèrement.

— Si j'avais 3,000 soldats comme celui-ci, pensait-il en lui-même, la Savoie serait bientôt à moi.

Puis il reprit tout haut:

— On ne m'avait pas trompé en me disant tant de bien de vous. Dès aujourd'hui vous êtes à mon service, et je ne doute pas que vous me serviez avec cœur et fidélité.

— Sire duc, je vous en fais le serment, dit-il en s'agenouillant devant Humbert.

— Avez-vous connaissance de quelque poste vacant, commandeur de Saint-Paul?

— Je ne vois rien, seigneur, dans le service de votre maison, mais on pourra le savoir par les registres de vos troupes.

— Au fait, dit le duc, nous n'avons pas besoin de nous inquiéter. Vous me suivrez à Vienne où le peuple est en fermentation; nous verrons ensuite à vous trouver un poste convenable. J'emmenai peu de gens avec moi, cinquante hommes d'armes et quelques troupes mercenaires. Ce sont ces dernières que vous commanderez avec une solde de vingt sols par jour.

— Seigneur duc, votre générosité est trop grande. L'honneur de vous servir est la plus noble paie à mes yeux.

— Allons, allons, l'une ne nuira pas à l'autre, dit le prince en riant. Commandeur de Saint-Paul, veillez à ce que messire Renaud ne manque de rien et soit bien traité dans ma maison.

Le commandant des gardes du duc emmena avec lui le capitaine Renaud, qui obtint aussi de faire entrer au service du Dauphiné ses deux compagnons comme soldats mercenaires.

CHAPITRE VI.

L'ÉMEUTE DES VIENNOIS.

La ville de Vienne, à cette époque, était, comme la plupart des cités importantes, sous la puissance de plusieurs seigneurs. Le dauphin étendait sa juridiction sur la ville comme seigneur temporel. L'archevêque avait, outre sa juridiction spirituelle sur tout le diocèse, une juridiction temporelle sur les terres et les hommes vassaux de l'archevêché, et le nombre en était considérable. Il partageait avec son chapitre cette suzeraineté, qui fut souvent pour les prélats et les chanoines une source de discordes, de discussions, et trop fréquemment d'une haine acharnée.

L'archevêque de Vienne se nommait alors Bertran de la Chapelle. De graves démêlés s'étaient élevés entre lui et son chapitre touchant le droit de la justice et les différentes portions de la ville soumises à leur juridiction réciproque. Quand il s'agit d'intérêt et de puissance, chacun veut en avoir

— Le *Courrier d'Indre-et-Loire* énumère les faits de corruption qui se sont passés dans l'arrondissement de Chinon. En voici quelques-uns:

« Une place de percepteur à Restigné, promise à trois personnes quand le titulaire n'était pas encore enterré.

« Un pont sur l'Indre à Pont-de-Ruan, promis depuis trois mois aux électeurs d'Azai.

« Une demi-bourse donnée au fils du maire de Richelieu.

« Une double dénonciation faite par les amis de M. Laurance contre M. Boulard, juge de paix à Richelieu, et, nous assure-t-on, contre un autre juge de paix. »

— On lit dans l'*Observateur des Pyrénées*:

« Au moment où les électeurs allaient voter pour la nomination du député de l'arrondissement de Pau, on a fait signer à plusieurs d'entre eux une demande en grâce pour Lassalle, ferblantier, condamné à six ans de travaux forcés pour attentat à la pudeur sur une jeune enfant de notre ville. Le sieur Lassalle était électeur de l'arrondissement de Pau. »

— Voici un fait qui nous est révélé par le *Courrier du Bas-Rhin* et qui figurerait nécessairement dans une enquête électorale et parlementaire:

« D'après les règlements existants, une prime est allouée par la ville exclusivement aux personnes qui font construire devant leur habitation un trottoir dans de certaines conditions. Ces conditions non observées, il n'y a pas de prime. Or, il y a quelque temps, un électeur du 1^{er} collège de Strasbourg, se trouvant dans ce dernier cas, réclama la prime, qui naturellement lui fut refusée. Quelques jours avant le scrutin du 2 août, cet électeur, dont un des candidats à la députation sollicitait le suffrage, a déclaré, assure-t-on, qu'il ne voterait pour lui que si celui-ci obtenait la prime en question. Le candidat s'adressa à l'un des adjoints, celui qui est chargé des travaux publics, et M. l'adjoint signa dans la journée du samedi 1^{er} août, avec le titre d'*adjoint faisant fonctions de maire*, un mandat de 176 fr. sur le receveur municipal, dont la caisse, déjà fermée, avait été rouverte pour que la somme pût être touchée.

« Ce fait étant parvenu à la connaissance des trois autres adjoints, ceux-ci ont écrit une lettre collective à M. le maire, dans laquelle ils se plaignent de l'atteinte portée à la marche légale et à la dignité de l'administration, et dans laquelle ils déclarent qu'ils déposeront leur démission si M. le maire ne retire à M. l'adjoint chargé des travaux publics la délégation qu'il a eue jusqu'ici pour cette partie du service municipal.

« Nous suivons cette affaire, qui est grave au point de vue municipal, grave au point de vue politique, grave au point de vue moral. Il y a là d'ailleurs un fait de corruption qui tombe directement sous le coup de la loi, et que les magistrats ne peuvent manquer de poursuivre. Le *Courrier du Bas-Rhin* n'en doit pas parler à la légère, puisque son rédacteur en chef est précisément un des adjoints au maire. »

— On lit dans l'*Eclair* de l'Indre:

« Si une enquête électorale est ordonnée, nous apporterons notre contingent à la masse des méfaits commis par les candidats ministériels et leurs amis.

« Nous avons des accusations graves, nombreuses, à formuler contre certains fonctionnaires, certains agents de l'administration, certains magistrats. Quelques uns de ces faits sont connus de toute la ville, et, s'il le fallait, la majorité du corps électoral indigné se lèverait pour faire la preuve de certains actes infâmes qui se sont passés sous ses yeux et qui ont soulevé de la part des électeurs et de la population un hourra d'indignation. »

Si M. le procureur-général d'Amiens avait voulu s'expliquer un peu plus tôt, l'opinion publique ne se serait pas laissée aller à un si grand nombre de suppositions fâcheuses pour le gouvernement à l'occasion de cet individu arrêté à Amiens au moment où il alarmait les électeurs par les bruits les plus sinistres sur un nouvel attentat dont le roi aurait été la victime. M. le procureur-général ayant long-temps gardé le silence sur cette affaire, ce qui prouverait au besoin qu'il ne croyait peut-être pas plus que nous à la parfaite innocence du ministère, la vérité n'aurait pas autant tardé à se faire jour. La tenons-nous enfin? C'est ce que nous ne nous chargeons pas encore de décider, en reproduisant la note suivante de l'*Echo du Nord*:

le plus; aussi, les chanoines et Bertran de la Chapelle en étaient venus à une prise d'armes déclarée, à une guerre ouverte. Le chapitre chercha à se ménager un puissant défenseur dans la personne du Dauphin; il lui avait envoyé son doyen en le priant de venir rétablir l'ordre dans la ville, et lui promettant, pourvu qu'il prit sa défense contre l'archevêque, de lui céder plusieurs postes importants, qui lui appartenaient. Humbert, par les conseils de Jean de Corps, chanoine de Vienne, s'était décidé à venir dans la ville comme médiateur entre le chapitre et l'archevêque. D'un autre côté, il n'était pas fâché de saisir cette occasion de rétablir sa souveraineté absolue sur cette ville, et de se montrer seigneur et maître une bonne fois en intimidant les turbulents habitants de Vienne.

Il fit donc convoquer ses milices du Dauphiné, et partit en avant avec une escorte de cinquante hommes d'armes et de cinq cents fantassins, espérant que cette troupe suffirait pour maintenir le respect à sa personne.

Mais Humbert n'avait pas connaissance des intrigues de l'archevêque. Celui-ci avait cherché son soutien et sa force dans l'affection des habitants et leur zèle à le servir. Le peuple, excité par les gens de sa faction, s'était porté plusieurs fois contre le cloître des chanoines, et même avait maltraité le doyen Humbert de Clermont, qui était à la tête du mouvement opposé à celui de messire de la Chapelle.

Le dauphin arriva devant Vienne avec sa troupe en bon ordre, et, ne voyant aucune démonstration hostile, les portes ouvertes, il chercha à pacifier les esprits au lieu de les exciter davantage; c'est pourquoi il laissa camper sa troupe dans les faubourgs, et entra dans la ville avec une poignée de gens, mais c'était l'élite de sa troupe: on y distinguait le brave commandant de ses gardes, Aynard de Bellecombe, Trisolet de Poitiers, Agout des Beaux, Amédée de Roussillon, Amblard de Beaumont, les sires de Virville, de Sassenage, de Châteauneuf et de Saint-Sorlin, enfin le capitaine Renaud.

Le duc s'avança, monté sur un cheval richement harnaché, tenant à la main l'épée nue, emblème de son autorité. Une foule considérable le suivait dans un morne silence, sans manifestation hostile ni témoignage d'affection. Tout-à-coup, dès que le cortège fut arrivé sur la place de l'Orme, de sourdes clameurs se firent entendre, des cris tumultueux les suivirent, et des pierres furent lancées sur la suite du duc; elles atteignirent ceux des aventuriers qui marchaient les derniers. Le duc s'arrêta étonné, il pâlit et commença à trembler pour sa vie, lorsqu'il vit arriver devant lui le capitaine Renaud.

— Seigneur duc, s'écria Renaud, faut-il charger cette canaille avec ma bande?

— Par la croix! n'allez pas exaspérer ces furieux, qui sont mille contre un. Puis, s'adressant au commandeur de Saint-Paul:

— Commandez ma troupe, dit-il; personne ne refusera d'être soldat sous vos ordres. Chevaliers, en bataille, la lance en arrêt!

A ce commandement belliqueux du duc, sa petite troupe se rangea en bataille. Sa bonne tenue intimidait les mutins; ils n'osèrent attaquer des gens bardés de fer et invulnérables.

(La suite à un prochain numéro.)

ALPHONSE LAMURIER.

Les renseignements parvenus directement à l'Echo du Nord sur l'affaire d'Amiens nous permettent de penser que tout ceci est le résultat d'un malentendu. Un de nos compatriotes, honorable négociant de cette ville, a tout simplement voulu s'informer à Amiens de la réalité des bruits que le ministère ou ses agents avaient fait courir à Paris samedi soir, qu'il avait recueillis au Glacier Napolitain, rue de Rivoli, et qu'un municipal lui avait confirmés. C'est à Paris, et non en province, que l'on doit suivre le fil de cette nouvelle rumeur électorale.

Les noms des membres de l'armée qui font partie de la liste actuelle des députés :
Le maréchal duc d'Isly.
Les lieutenants-généraux comte d'Houdetot, comte de Castellane, Subervic, baron Feuchères, baron de Berthois, comte de Garraube, de Bellouet, vicomte Dejean.
Les colonels Dumas, baron de Chabaud-Latour, de Salles, Jaquet, d'Elchingen, Cerfbeer, Bourjade.
Les lieutenants-colonels Puillon de Boblaye, Liadières, Ardant, et le capitaine Daru.
Les intendants militaires Boissy d'Anglas, Genty de Bussy.

On lit dans le Journal du Havre :
Le bruit qui s'est répandu, il y a quelque temps, d'un rapprochement entre la cour des Tuileries et celle de Saint-Pétersbourg, s'est flâté que le gouvernement français saisisait cette occasion en faveur de notre pavillon quelques modifications à l'exclusion des ports de la Russie. M. Guizot, disait-on, est en pour-négociation avec la Russie, et la campagne ne finira pas sans que le ministre ait justifié l'habileté de sa politique. La campagne est à sa fin, cependant ; depuis lors le ministère, dans une circonstance solennelle, a promis monts et merveilles aux intérêts maritimes, et non seulement nulle concession n'est venue relever nos navires de l'interdiction qui les frappe, mais encore rien ne laisse pressentir pour la prochaine campagne le moindre espoir de ce genre.

En attendant, voici une saison complètement perdue pour notre navigation avec la Russie, et cette conséquence directe de l'inaction du gouvernement français n'est pas la seule dommageable. Tandis qu'il hésite, et que les ouvertures insuffisantes, passe son temps à essayer de tromper plus que lui, les relations de notre commerce avec la Russie prennent les proportions d'un désastre, au détriment de nos navires, des habitudes plus tard fort difficile de ramener à l'instrument national, et grand danger, par leur contact avec l'industrie étrangère, de se voir supplantées dans leurs éléments d'exploitation. Le préjudice qui peut résulter pour notre commerce à l'extérieur est, comme on le voit, inappréciable et en sus de celui que subit notre pavillon, dont la perte est colossale et désormais consommée.

Depuis la mise en vigueur de l'ukase, en effet, toutes les exportations des ports de la Russie ont lieu par l'Angleterre, qui ne supporte que le poids du droit, et qui en déverse une partie en France, après en avoir effectué le transport par ses navires. Les expéditions de France pour la Russie ont presque totalement cessé, et quatre navires seulement, qui ont osé affronter les prescriptions de l'ukase, avec l'espoir que leur petit nombre atténuerait les chargements, sont encore au mouillage à les attendre, et très probablement devront quitter la Baltique avant l'hivernage sans cargaison.

La récolte de 1846.

La récolte des blés, très hâtive cette année, est presque partout terminée, et les renseignements qui nous parviennent de tous côtés, dit la Démocratie pacifique, à laquelle nous empruntons cet article, permettent déjà de formuler une opinion à peu près certaine sur le rendement général de ce produit.

Si l'écoulement des productions agricoles se faisait toujours régulièrement, naturellement, sans intervention d'aucune manœuvre commerciale illicite, il n'y aurait peut-être pas cette année à se préoccuper trop à l'avance du rapport qui existe entre la quantité des blés récoltés et les besoins auxquels ils doivent satisfaire. Mais à une époque où la spéculation jette la perturbation dans la répartition des produits, surtout de première nécessité, et prélève périodiquement un si lourd tribut sur la masse des consommateurs, le résultat des récoltes est loin d'être complètement rassurant.

Dans le centre, dans le nord et dans l'ouest de la France, la récolte ne dépasse pas la moyenne; la riche province de la Normandie même ne fait pas exception. Dans l'est et le midi, la quantité obtenue est bien moins considérable; ces deux régions ont eu à souffrir de plusieurs fléaux : des trop grandes humidités de l'automne, de la sécheresse prolongée depuis quelques mois, de la grêle, des diverses localités, et des insectes qui, dans les environs de Paris, par exemple, ont attaqué le col des blés et en ont empêché la maturité. Le Roussillon, la Gascogne, les environs de Narbonne, Toulouse, Cette, Béziers, ont été surtout fort maltraités. En résumé, il est certain que sur l'ensemble de la France entière les récoltes ont à peine donné une moyenne récolte.

Les seigles et les orges, grains qui, dans les années de cherté, forment la nourriture presque exclusive de la classe ouvrière rurale, rendront beaucoup moins que la moyenne. Le fait est général. Les avoines, lorsque les blés se vendent à des prix élevés, entrent pour une notable proportion dans l'alimentation des familles; mais cette année on ne doit point compter sur cette ressource, car les avoines rendront peu et se vendent déjà tellement cher, qu'il ne peut y avoir aucune économie à les employer dans la fabrication du pain. Voilà la situation pour la France.

Voilà ce qui se passe dans les pays qui d'ordinaire complètent notre approvisionnement, ou qui, par leur proximité, entretiennent une certaine solidarité d'échanges avec la France.

Les nouvelles parvenues des bords de la mer Noire sont défavorables. Il paraît que les vastes provinces dont les céréales arrivent par l'Europe méridionale, ne sont guères mieux partagées que la France. L'Italie n'a fait qu'une récolte médiocre. L'Afrique paraît être la plus maltraitée. L'Achbar annonçait dernièrement que les plus importantes d'Algérie pour le commerce des céréales venaient d'expédier des ordres à Marseille, Livourne, etc., pour tirer de ces villes la quantité de céréales nécessaires à satisfaire aux demandes des Arabes, l'absence des récoltes et les invasions de sauterelles ayant considérablement diminué les récoltes.

La Belgique est mieux partagée; les froments et les seigles y ont donné un produit satisfaisant. Mais, par contre, les journaux font mention d'envahissements considérables de seigles pour la Prusse, à mesure que ces grains sont battus; d'où l'on peut conclure que la Prusse n'est point très bien approvisionnée non plus, et que nous ne devons pas compter sur l'excédant de récolte de la Belgique pour ramener l'abondance dans nos provinces, puisque cet excédant reflue déjà d'un autre côté. Il suffit de remarquer que les froments, sur les marchés belges, se vendent aux prix de 22 à 25 fr. l'hectolitre, pour être convaincu que dans la situation actuelle ces produits ne sauraient être vendus à des prix moyens.

Les cours actuels de Londres sont de 22 à 25 fr.

A Mayence, les affaires sont fort actives au prix moyen de 24 fr. 40 c.

Il se traite de tous côtés beaucoup d'affaires à livrer en mars, avril et mai.

Les blés de l'année dernière, en France, étaient de trop mauvaise qualité et sont vendus à des prix trop élevés pour qu'aucun spéculateur ait pu songer à les mettre en réserve. D'autre part, la précocité des blés, cette année, a permis de les faire entrer dans la consommation de très bonne heure; ils abondent déjà sur les marchés, sans influer, comme on voit, sur la réduction des prix. Les entrepôts de la Méditerranée se vident activement, et les ventes à livrer y sont très importantes.

Ainsi, tout concourt à prouver que les blés ne peuvent subir une baisse notable dans le cours de cette année, et l'on peut justement redouter les manœuvres de la spéculation, favorisées par la bonne qualité des céréales de 1846, l'épuisement des récoltes précédentes, l'activité des transactions et l'universalité des besoins.

Les classes pauvres, à bout de ressources, épuisées par les sacrifices qu'elles ont dû faire pendant l'hiver dernier, fatiguées par les privations qu'elles se sont nécessairement imposées, sont-elles en état de supporter encore pendant une année une semblable position? et à quelle extrémité se trouveraient-elles réduites, s'il plaisait à la spéculation de l'aggraver encore?

Déjà l'inquiétude règne dans certaines campagnes; un de nos amis, cultivateur en Bourgogne, nous écrivait il y a peu de jours : « L'aspect de nos campagnes est des plus tristes cette année; les récoltes sont mauvaises, et les populations, réduites à l'extrême misère par la cherté des grains depuis un an, murmurent sourdement. Les incendies nous entourent de toutes parts; la malveillance et le crime sont les tristes fruits de la faim. »

De semblables inquiétudes, si souvent reproduites, si souvent exprimées, n'ont encore trouvé dans le gouvernement ni dans les chambres aucun retentissement. N'est-il pas, cependant, de l'intérêt de la société tout entière de se prémunir contre les crises douloureuses qu'occasionne le haut prix des denrées de première nécessité, de prévenir le désordre, et de ne point attendre, pour adopter des mesures efficaces, l'époque plus ou moins prochaine où de violentes collisions seraient la suite inévitable de l'imprévoyance de la société?

Le gouvernement ne saurait empêcher la hausse naturelle des céréales; mais il lui est facile de l'atténuer par l'institution de dépôts publics, de greniers de réserve, et surtout de faire disparaître, par ce moyen simple et praticable, les inquiétudes et les soupçons qui agitent les masses pendant les temps de cherté, arment le crime, allument l'incendie et sèment la division et la haine entre les diverses classes de la société.

Des mesures de prévoyance de cette nature auraient le double avantage de procurer aux cultivateurs le placement de leurs produits dans les années d'abondance, et de rendre impossible les manœuvres des spéculateurs et les hausses factices dans les années de mauvaise récolte.

Le gouvernement atteindrait ce but sans sacrifices réels, attendu que les achats seraient nécessairement faits lorsque les blés seraient à bas prix, et les greniers publics ouverts, au contraire, aux consommateurs lorsque les prix élevés sur les marchés indiqueraient l'opportunité de la vente. Le capital utilisé à cette institution de prévoyance donnerait ainsi un intérêt convenable.

Que quelques nobles voix s'élèvent au sein des chambres; que quelques hommes inspirés par des sentiments de justice et de charité sociale proclament l'utilité, la nécessité même de ces institutions de prévoyance; qu'ils fassent sortir de leur torpeur ceux qui ont à prendre l'initiative de ces questions : leur voix sera entendue, car les faits de chaque jour démontrent que nulle réforme n'a été plus désirable en faveur des classes pauvres, et de celles des campagnes surtout, qui font du pain leur nourriture presque exclusive.

RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DE LA FOIRE DE BEAUCAIRE, Par le courtier de Marseille délégué.

La foire de Beaucaire avait réuni cette année grand nombre d'acheteurs, et reçu dans ses magasins une quantité très grande de produits et marchandises de tout genre. Les ventes, en général, y ont été très actives, mais pratiquées à bas prix.

L'aspect que présentait ce marché était, comme toujours, riant et animé, et justifiait de l'empressement des gens de toutes nations à se rendre à cette foire.

DÉTAIL. — Rouennerie. — Les indiennes de Rouen et d'Alsace ont eu un écoulement facile et ont donné lieu à d'importantes transactions, qui se sont effectuées à des prix assez avantageux. Le chiffre total des affaires a sinon excédé, du moins atteint celui de l'année dernière.

Quincaillerie. — Cet article a été l'objet de nombreuses demandes divisées en achats de légère importance; les prix ont été assez satisfaisants.

Draperie. — Les affaires traitées en cet article ont dépassé toutes les espérances. Il s'est vendu beaucoup, à des prix bien bas, les fabricants ayant l'espoir d'acheter à la baisse la matière première.

Mousseline de Tarare. — Une assez grande quantité de cette marchandise a obtenu placement à des prix assez avantageux, quoiqu'elle n'était pas en rapport avec la cherté des cotons. La vente a été facile, les détenteurs ayant voulu réaliser un bénéfice, n'ayant pas payé encore la dette sur la matière première.

Laines. — La quantité de laines apportées en foire cette année a été environ un sixième en moins que l'année dernière. Les affaires traitées dans ce produit ont été importantes, tout s'étant à peu près écoulé; seulement les prix obtenus n'ont pas été satisfaisants.

Laines communes, 4 f. 90 c. à 2 f. 50 c. le kilogramme.

Laines moyennes ordinaires pour draps de troupes, 49 ains, soit R RR et M confondus, 3 f. 75 c. le kil.

Laines fines de mépris refins (mérinos et huit primes), 4 f. 50 c. à 6 f. 75 c. le kil.

Ce qui constitue une baisse de 40 à 12 0/0 sur les laines communes intermédiaires, et de 20 à 25 0/0 sur les laines fines.

Denrées coloniales. — Cette branche a donné lieu à un détail considérable. L'épicerie, en général, a obtenu de bons prix. Les sucres raffinés seuls ont été cédés à de faibles conditions, les prix de vente en foire ne laissant aucune marge sur ceux en cours dans les villes de fabrique.

Tannerie. — Il s'est effectué dans cette partie beaucoup d'affaires. L'approvisionnement était à peu près aussi important que l'année dernière. Les vaches lissées seules ont subi une augmentation de 40 à 45 cent. sur les prix de 1845.

Les autres cuirs se sont raisonnés dans des proportions ordinaires et maintenus dans leurs prix.

Vaches lissées de Vienne (bon). 2 f. 75 c. à 2 f. 80 c.

— — — de Buenos-Ayres. 2 50 » »

— — — de Provence (fort). 2 50 » »

— — — (moyen). 3 55 » »

— — — (mince). 2 80 » »

— molles de Ganges. 3 20 3 25

Moutons gris. 3 20 3 25

Drogueries. — Les drogueries en général ont donné lieu à quelques demandes faites par les acheteurs de l'intérieur aux détenteurs de Marseille, et à des prix assez satisfaisants. Sur le marché de foire, il n'est rien fait; on n'y amène point de ces articles, ils se traitent sur désignation de qualité.

Soies. — La foire a été d'une nullité complète en ce qui concerne ce produit, les acheteurs ayant été en ne peut plus froids et déterminés presque à ne faire aucune proposition. Il n'y a eu que quelques petites

affaires de paquettailles, qui se sont raisonnées de 48 à 54 f., suivant l'importance.

Deux affaires insignifiantes ont été traitées en soies du Var, mais les conditions en sont demeurées inconnues; le prix toutefois probable paraîtrait être de 58 f. le kilogr. Rien absolument en soies étrangères; indifférence marquée à l'achat.

Chanvres. — Malgré le haut prix des chanvres écrus sur tous les marchés, les chanvres fabriqués ont été, en foire, l'objet d'un délaissement général.

Les magasins avaient été peu garnis, et la vente a été presque insignifiante pour la quantité et onéreuse pour les prix pratiqués. Cette foire est la seconde dont les faiseurs aient à se plaindre; déjà celle de l'année dernière avait été mauvaise pour eux, quoique loin du résultat de cette année.

Savons. — Les produits de savonnerie ont été vendus à de bons prix, et, malgré que l'approvisionnement fût considérable, les détenteurs ont manqué de marchandises à la fin de la foire.

Tel est le résultat de notre rapport, que nous avons dressé d'après les documents et renseignements précis que nous avons recueillis dans chaque spécialité, et pour la fidélité duquel nous avons apporté tous nos soins, désireux de bien et dument remplir la mission qui nous a été déléguée par M. le préfet des Bouches-du-Rhône.

Chronique.

Il résulte d'une lettre qui nous est écrite par M. Lartigue, aubergiste et électeur à Vaise, que la police de cette commune se fait de singulières idées de ses droits en ce qui touche les règlements municipaux. C'était dimanche dernier la vogue de Vaise, et M. Lartigue plaça des tables à l'extérieur de son domicile; il n'avait pas, à ce qu'il paraît, demandé et payé l'autorisation nécessaire en pareil cas; sur l'observation qui lui en fut faite, il offrit de payer immédiatement et de consigner entre les mains du commissaire la somme nécessaire; cette offre ne fut pas acceptée; la force armée fut requise pour faire enlever les tables, le beau-père de M. Lartigue fut arrêté, et on voulut le conduire au poste en lui mettant le cordon. La femme de M. Lartigue s'indigna du traitement qu'on faisait subir à son père, s'emporta; le vieillard fut relâché, mais M. Lartigue fut lui-même arrêté, entraîné au corps-de-garde, puis conduit en prison, où il resta une heure et demie, et d'où il ne sortit que sur l'intervention d'un adjoint.

Cette scène pénible eût été, ce nous semble, facilement évitée si M. le commissaire de police se fût borné à dresser un procès-verbal en suite duquel M. Lartigue eût été appelé à faire valoir ses motifs et eût été condamné à l'amende s'il avait contrevenu aux règlements. Le droit de la police ne va pas au-delà.

— Ce matin, sur la place des Carmes, un voiturier, tenant son cheval par le licou, a voulu tourner sa charrette; mais le cheval s'est trop avancé, et l'un des brancards de la charrette a heurté la poitrine du voiturier qui a été poussé contre la devanture d'un magasin. Heureusement pour cet homme, le vitrage a cédé à la pression de ses reins et s'est brisé; car si la fermeture eût résisté, au lieu d'en être quitte pour une grave contusion, il eût péri sur le coup.

Avis aux voituriers imprudents.

— La distribution des prix aux élèves du collège royal aura lieu le 17 août, à deux heures de relevée.

— On vient de découvrir dans une maison de campagne de la Demi-Lune, au-dessus de Vaise, appartenant à M. Chazal, une mosaïque romaine. Ce monument, plus remarquable par sa grande antiquité que par le fini du travail, était probablement destiné à l'ornement de quelque jardin ou de bains.

— A dater de ce jour 13 août et jusqu'au 31 du même mois inclusivement, le receveur-général des finances à Lyon et le receveur particulier à Villefranche (Rhône) échangeront à bureau ouvert les pièces de bon aloi de 15 sous et de 30 sous qui seront présentées à leurs caisses.

— Un journal suisse affirme, à propos de la maladie des pommes de terre, qu'en hersant ou en remuant la terre avec des pioches, la maladie de ces tubercules disparaît. Les journaux confirment que les agriculteurs qui ont recouru à ce moyen aussi simple que facile s'en trouvent bien; leurs pommes de terre redevenant saines, et les champs qui n'en sont pas encore atteints sont préservés de la maladie. Il y a des agronomes qui coupent la fane avant de remuer la terre. On prétend que ce procédé vaut encore mieux; les pommes de terre se développent néanmoins et même mieux qu'en leur laissant leurs feuilles. Au reste, dans bien des endroits, on se sert, depuis un très grand nombre d'années, de cette fane pour la donner comme nourriture au bétail.

— Le 6 août, à Aix, vers les huit heures du soir, les promeneurs qui se trouvaient sur le Cours ou à la Rotonde admiraient un de ces spectacles grandioses que la nature a seule le privilège de nous offrir. A l'horizon, vers le couchant, des nuages noirs et épais étendaient leurs masses imposantes avec une majestueuse lenteur. D'intervalle en intervalle, des feux électriques éclairaient spontanément les nues compactes et sombres; de leurs bords dentelés de mille manières jaillissaient des gerbes de feu, décrivant des zigs-zags capricieux et répandant sur leurs contours des éclats lumineux, qui ne chassaient les ténèbres que pour les ramener ensuite plus noires et plus épaisses. Vers le sud, la lune pleine et brillante se balançait dans une partie du ciel parfaitement serein et formait un contraste frappant avec le paysage qui s'offrait à l'occident. Cependant, vers neuf heures et demie, les éclairs, sans accompagnement de tonnerre, se succédaient avec une prodigieuse rapidité et éclairaient les airs des lumières les plus vives. C'était là le présage d'un orage pour la nuit; cependant il a été différé, et ce n'a été que vendredi matin qu'il a éclaté. Le tonnerre a grondé alors dans toute sa force, et la grêle et la pluie se sont mêlées à ses coups; nos rues ont été bientôt inondées.

A la deuxième reprise de l'orage, et vers dix heures du matin, la foudre est entrée par une cheminée du deuxième étage dans la maison de Beaulieu, rue Longue-Saint-Jean. L'appartement où elle a d'abord pénétré est la chambre à coucher de M^{me} de Robineau-Villemont, veuve du conseiller, qui se trouvait dans ce moment, avec ses trois filles et leur institutrice, dans le salon voisin. La foudre, après avoir mis le feu aux lits de la mère et de la fille aînée, est venue défilier dans le salon, aux pieds des cinq personnes qui y étaient assises, sans leur faire aucun mal. C'était une traînée de flocons de flamme, chacun de la longueur du doigt, courant et sautillant l'un après l'autre, qui se sont rapidement élancés vers un fil de sonnette, l'ont suivi jusque dans les appartements du troisième étage, ont mis le feu à plusieurs tableaux, à un grand nombre de gravures encadrées, à un lit, à une poitière en drap, à divers autres meubles et à un tas de bois enflammé dans une armoire à côté d'une cheminée. M^{me} Robineau, ne voyant d'enflammés que les lits de sa chambre, s'est hâtée, aidée de celles qui l'entouraient, de précipiter matelas et paillasses par la fenêtre; puis, se jetant à genoux, elle, si malheureuse de son récent et cruel veuvage, remerciait le ciel d'avoir épargné ses enfants, quand elle a vu une épaisse fumée sortant des appartements du troisième étage. Elle a cru la maison embrasée, s'est précipitée dans l'escalier avec ses enfants, l'institutrice et une autre

femme; elles sont venues dans la rue, nonobstant le torrent d'eau qui tombait, ont crié au secours, lequel n'a pas tardé à leur arriver de toutes parts. Heureusement en moins d'une heure on s'est rendu maître de l'incendie; mais ce n'a pas été sans beaucoup de dommages, et surtout sans un violent effroi pour la respectable et touchante veuve et l'intéressante famille de l'homme dont la cour royale sent encore si vivement la perte.

Spectacles du 13 août.

GRAND-THEATRE. — Le Roman d'une heure, comédie. — Don Pasquale, opéra.
THEATRE DES CELESTINS. — L'Homme blasé, vaudeville. — L'Humoriste, vaudeville. — Geneviève ou la Jalousie paternelle, vaudeville.

BULLETIN DES SOIES.

La foire de Joyeuse de mercredi dernier a été très belle; il s'y est vendu une assez grande quantité de soies. Les qualités fines sont toujours celles qui manquent sur place; il s'en est placé deux balles tout-à-fait 1^{er} choix à 52 f. 80 c. et 53 f. 25 c. le demi-kilog.

Le cours ordinaire a été de :
Soies fines 1^{re} qualité, 50 f. 25 c., 50 f. 40 c., 51 f., 51 f. 50 c., 52 f. et 52 f. 40 c. le demi-kilog.

Soies 2^o choix, 25 f. 80 c., 26 f., 27 f., 28 f. et 29 f. le demi-kilog.
A Aubenas, samedi, il y a eu activité sur le marché; les ventes se sont opérées aux prix suivants :
Soies fines de pays, 50 f. 25 c., 50 f. 75 c., 51 f. et 51 f. 50 c. le demi-kilog.

Soies 2^o choix, 24 f., 25 f. 25 c., 50 c., 26 f., 27 f., 28 f. et 29 f.
A Romans, les résultats médiocres de la foire de Beaucuire ont un peu influé sur les prix. Les ventes ont eu lieu, pour les soies fines de pays, à 27 f. et 28 f. le demi-kilog.

A Avignon, les affaires sont tout-à-fait insignifiantes.
A Marseille, la vente est toujours à peu près nulle par suite de la persistance des détenteurs à soutenir les prix. Il y a eu, la semaine dernière, une arrivée de 75 balles Salonique, nouvelle récolte, et de 50 balles en différentes sortes, dont 25 balles de passage.

La consommation a été de 7 balles Beyruthine, 42 à 43 f. 25 c. le demi-kilog. — 8 balles Perse, 45 f. 50 c. à 44 f. — 6 balles Salonique, 21 f. — 9 balles Antioche R., 46 f. 50 c. — 2 balles Macédoine, 45 f. 50 c. — 3 balles Mestoup P. G., 49 f. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

On écrit de Saint-Pol au Progrès du Pas-de-Calais :
« La gendarmerie de Saint-Pol s'est présentée il y a quelques jours à l'établissement des frères de la doctrine chrétienne de cette ville pour y procéder à l'arrestation d'un aspirant frère, âgé d'environ vingt-cinq ans, accusé d'outrage à la pudeur exercé sur plusieurs enfants au-dessous de onze ans. Le coupable était déjà en fuite, et n'a pu être arrêté qu'à Bapaume, d'où il a été ramené dans la maison d'arrêt de Saint-Pol. Le parquet instruit. Nous savons que plusieurs tentatives ont déjà été faites près de la justice pour étouffer cette affaire, elles ont été infructueuses. Cet événement est un avis donné aux pères de famille. »

— Le paquebot à vapeur le Tago, capitaine Varspecke, venant de Saint-Petersbourg, ramène à son bord un réfugié prévenu en France de banqueroute frauduleuse, et qui, sur la réclamation de M. le comte de Rayneval, a été livré aux autorités françaises, en vertu du traité d'extradition.

— L'Adèle et Julie, capitaine Harouard, parti de Montevideo le 29 mai, est entré au Havre ramenant à son bord deux matelots amputés par suite de blessures reçues au combat d'Obligado, et qui lui ont été remis par l'amiral Lainé. Ce sont les nommés Baucher, de Honfleur, et Aysiguer, ayant perdu, le premier, la jambe droite sur l'Erigone, le second, la jambe gauche sur l'Expéditive.

— On annonce que l'ambassadeur d'Autriche, qui a désapprouvé tous les actes politiques du nouveau pape, vient de quitter Rome, sous prétexte de se rendre à Vienne pour affaires personnelles, et laissant le soin de la gestion de l'ambassade à son premier secrétaire.

— On sait que la France entretient à Paris treize jeunes naturels

sénégalais auxquels elle fait donner une éducation qui leur permettra, en retournant en Afrique, de contribuer à la civilisation de leur pays. Sur ces jeunes gens, sept sont dans des pensionnats, trois aux écoles des arts et métiers, et trois à l'institut de Ploërmel, et ils répondent tous, par leur travail et leur conduite, aux sacrifices que la France s'impose en leur faveur. Ce fait, digne de remarque, prouve qu'il n'est point de nature sur laquelle une éducation bien dirigée ne puisse agir.

— Mercredi dernier, vers neuf heures et demie du matin, un incendie a éclaté à Poix (Ardennes), dans les greniers à foin de l'auberge du Canon-d'Or, tenue par M. Wahart. En quelques instants, tous les bâtiments, à l'exception d'une grange, ont été envahis par les flammes. La perte s'élève, dit-on, à plus de 80,000 f. Les bâtiments et une grande partie du mobilier étaient assurés.

Une maison contiguë aux bâtiments de l'auberge a été aussi réduite en cendres.

— Le conseil d'arrondissement d'Arras a émis le vœu suivant, au sujet du chemin de fer du Nord :

« Le conseil dit que l'établissement du chemin de fer de Paris à Lille, qui a été accueilli par les acclamations des populations du Nord, serait bientôt pour elles un objet d'horreur et d'effroi, si les malheureux et déplorables accidents qui ont suivi de près l'inauguration de ce chemin devaient un jour se reproduire, et, sans vouloir rechercher les causes qui ont pu occasionner l'affreux événement de Fampoux, il émet le vœu que le gouvernement use de toute l'influence qu'il a sur la compagnie exploitante pour la forcer à prendre désormais les précautions nécessaires à la sécurité des voyageurs. »

— A Rome, on vient de découvrir un tableau de Michel Ange et un tableau de Raphaël. Le premier représente la mise au tombeau du Christ; l'autre est un portrait du célèbre cardinal del Monte, portrait qui ressemble exactement à celui que Raphaël a fait du même cardinal dans la peinture à fresque du Vatican, qui représente l'institution du droit canon.

Les deux toiles ont été achetées parmi de vieux tableaux : celle de Michel-Ange, par M. Mac-Caul, jeune peintre écossais; celle de Raphaël, par M. Cardeni, marchand d'objets d'art. Au dos du cadre de l'œuvre de Buonarroti, se trouve une petite plaque en fer blanc où sont empreintes les armoiries de la famille Farnèse.

— Le ministère anglais vient de proposer aux chambres une réduction sur les droits d'entrée du rhum. Cette réduction est du reste peu importante.

— Un chasseur maladroit a incendié une maison à Montmirail (Marne) en manquant un pigeon perché sur le toit. La bourre s'est logée sous le chaume, et l'incendie n'a pas tardé à éclater. Même événement est arrivé à Montigny (Oise) par le fait d'un jeune homme qui s'exerçait au tir du pistolet.

— On a trouvé dans l'agenda d'un médecin ce billet écrit par lui à un de ses élèves :

Lundi je verrai le malade.
Vous irez le soigner mardi;
Vous prescrirez la limonade.
Vous le purgerez mercredi.
Jeudi je ferai ma visite.
Vendredi soir il testera.
Et si la cure marche vite,
Le dimanche on l'entertera.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

VAUD. — Il surgit de nouvelles difficultés avec le gouvernement français au sujet de la vallée des Dappes. Des ouvriers qui travaillaient pour le compte du canton à la correction de la route de St-Cergues aux Rousses, ont reçu l'ordre d'interrompre leurs travaux, et l'on assure que les propriétaires qui jusqu'à ce moment ont payé les impositions au receveur de Nyon, ont été sommés de les payer désormais à l'administration française. L'ordre aux ouvriers est venu du département vaudois sur les oppositions du gouvernement français, et la sommation aux contribuables des autorités françaises.

INDES.
L'occupation de l'île de Laboon par l'Angleterre est un fait décidé, sinon accompli. « Le gouvernement, dit le Morning-Chronicle du 8, a donné l'ordre de prendre possession de l'île de Laboon, à l'embouchure de la rivière de Borneo, et d'y établir une station navale. Il ne s'agit pas de créer un établissement dans le sens véritable du mot, mais seulement de protéger nos vaisseaux engagés dans le commerce de la Chine, et de placer sur ce point un dépôt de houille pour les steamers venant de Hong-Kong ou de la capitale de l'Australie, ou s'y rendant par le détroit de Torres. »

CAUCASE.

On écrit de Tiflis au Times que Shamyl, placé à la tête de tous les montagnards du Caucase, s'est jeté sur les établissements des Cosaques, et s'est emparé de seize à vingt de ces établissements. Il a emmené les prisonniers et emporté le butin. « Mais, ajoute le correspondant, nous regrettons de le dire, les montagnards ont tué un grand nombre de leurs prisonniers. Les journaux russes ont rendu un compte très imparfait de cette expédition. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 11 août 1846.

La bourse a commencé avec une assez forte apparence de baisse, car, avant l'ouverture, on a fait 83 52 1/2 et 83 60; mais le premier cours au par-quet a été 83 70. Le 3 0/0 est resté très long-temps demandé à ce prix, et à l'approche de la clôture il a atteint le cours de 83 80, et il a fermé au par-quet à 83 75. Dans la coulisse, il est resté demandé à ce même prix.

Les affaires sont modérées.

Rien d'important dans les chemins de fer.

Trois pour cent.....	83 75	Versailles (rive droite)...	460 »
Quatre pour cent.....	» »	— (rive gauche) ..	280 »
Quatre et demi pour cent.	» »	Paris à Orléans.....	1273 75
Cinq pour cent.....	122 15	Paris à Rouen.....	967 50
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	700 »
Trois pour cent belge....	» »	Avignon à Marseille....	893 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	104 1/2	Strasbourg à Bâle.....	220 »
Cinq pour cent belge....	» »	Orléans à Vierzon.....	» »
Cinq pour cent napolitain.	» »	Orléans à Strasbourg....	562 50
Récépissés Rothschild....	101 50	Amiens à Boulogne....	» »
Cinq pour cent romain....	101 1/4	Monterea à Troyes....	» »
Trois pour cent espagnol.	36 1/2	Chemin du Nord.....	708 75
Banque de France.....	3465 »	Dieppe et Fécamp.....	400 »
Comptoir d'Escompte.....	1195 »	Paris à Strasbourg....	497 50
Banque belge.....	932 50	Tours à Nantes.....	502 50
Caisse Lafitte.....	1212 50	Paris à Lyon.....	527 50
Obligations de Paris.....	1372 50	Lyon à Avignon.....	487 50
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	470 »
Saint-Germain.....	» »	Bordeaux à la Teste....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 13 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	» »	» »	891 25	» »	891 25	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	898 75
Paris à Orléans.	» »	» »	1273 75	» »	1273 75	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Paris à Rouen.	» »	» »	960	» »	961 25	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Orléans à Vierzon.	» »	» »	» »	» »	625	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bordeaux à Orléans	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Strasbourg à Paris.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Tours à Nantes.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Chemin du Nord.	» »	» »	» »	» »	706 25	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	» »	712 50
Paris à Lyon.	» »	» »	518 75	517 50	517 50	» »
prime d. 10.	» »	» »	» »	» »	518 75	523 75

Le gérant responsable, B. MURAT.

Un bracelet en or garni d'une pierre a été oublié il y a quelques jours dans les bains pour femmes tenus par le sieur Fréchet, sur le Rhône, place Saint-Clair.

On peut le réclamer au bureau de M. Pionin, commissaire de police, à l'Hôtel-de-Ville.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

en totalité ou par lots séparés,

BELLE PROPRIÉTÉ

Située sur les communes de Blacé et de Saint-Julien, arrondissement de Villefranche (Rhône).

Cette propriété se compose de maison de maître, bâtiments d'exploitation, caves voûtées, cuiviers avec des agers considérables, écuries, basses-cours, jardin anglais, jardin potager, charmilles, allées d'arbres, avenues, glacière, pièces d'eau, plantations d'arbres fruitiers, vignes, terres, prés; le tout d'une contenance de quatre vingt-douze hectares.

La propriété réunit à des produits riches et assurés une magnifique position et des communications faciles. Placée à une distance de huit kilomètres de Villefranche, de la Saône et de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon, elle est encore desservie par un chemin largement tracé, qui la lie avec la grande route royale de Paris à Lyon et la Saône.

C'est une des plus belles et des meilleures propriétés du département.

On pourra entrer en jouissance de suite ou au 11 novembre 1846, si l'acquéreur le désire.

On donnera toutes les facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{rs} Berloty et Bruyn, notaires à Lyon; M^{re} Bonnefond, notaire à Villefranche; M^{re} Dulac, notaire à Belleville, et M^{re} Joanard, notaire à Chasselay.

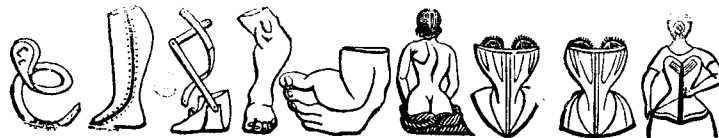
Pour traiter, s'adresser à M. Carichon, propriétaire à Blacé, et à MM. Thonnérieux père et fils, sur les lieux, et à Lyon, rue Fromagerie, n. 3, et rue Grenette, n. 33. (1470)

GAZ DE MONTPELLIER.

MM. les actionnaires sont priés de retirer leurs titres définitifs, qui se délivrent tous les jours de dix heures à une heure, rue Royale, 21.

Il leur sera en même temps remis le bon du dividende du 1^{er} semestre de 1846. (1475)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50. à Lyon,

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonnefou, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

A VENDRE OU EN VIAGER UNE MAISON

sise à Vaise, rue de l'Oiselier, 14, nouvellement construite en maçonnerie, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, trois étages et greniers au-dessus.

S'adresser, pour traiter, à M. Sousy, propriétaire de ladite maison, rentier, demeurant à Lyon, port des Cordeliers, n. 59, ou à M. Bouvier, rue Trois-Maries, 12. (846)

A CÉDER DE SUITE Un magasin d'indianes

et de nouveautés, dans une rue au centre et des plus commerçantes de cette ville.

S'adresser à M. Vial, place du Plâtre, n. 18, à Lyon. (1476)

CESSION AVANTAGEUSE.

Fonds et suite d'une des premières maisons de détail de Lyon, avec clientèle positive. S'adresser franco à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n. 12. (847)

AVIS. Un ancien notaire de 1^{re} classe, jeune encore, qui a rempli ses fonctions avec une sévère probité, demande un emploi de clerc à Lyon ou dans la banlieue.

Une éducation finie et un travail facile l'ont rendu apte aux fonctions de secrétaire particulier, secrétaire d'administration, régisseur, chargé de correspondance ou de contentieux, etc.

S'adresser rue de la Reine, 40, au 3^e, de onze heures du matin à deux heures du soir. (833)

Cabinet de M. T. POYARD, arbitre de commerce et expert en comptabilité contentieuse, rue d'Algérie, n. 13 (Boucherie-des-Terreaux).

VENTE A L'AMIABLE, En l'étude et par le ministère de M^{re} Ducruet, notaire, quai de la Baleine, n. 21.

DU CAFÉ DU MESSAGER DES DIEUX,

Situé à Lyon, 2, place des Célestins,

TENU PAR LE SIEUR LASHERMES,

ENSEMBLE

LE MOBILIER LE GARNISSANT ET SERVANT A SON EXPLOITATION.

Cet établissement, l'un des plus vastes de la place, exploité avec succès pendant un grand nombre d'années, est susceptible d'un accroissement de produit considérable, à raison de diverses mesures favorables au quartier qui paraissent devoir être prochainement adoptées.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^{re} Ducruet, notaire, ou à M. T. Poyard, liquidateur judiciaire du commerce. (1454)

A VENDRE Bon fonds de traiteur. Cet établissement, bien achalandé, et situé sur le quai du Sud, n. 25, à Mâcon, est à vendre actuellement.

S'adresser, pour traiter, à M. Moulette lui-même, propriétaire dudit fonds. (835)

A VENDRE de gré à gré, avec facilité pour les paiements, deux services d'omnibus dits Ecossaises.

S'adresser à MM. Blanc et Damichon, place de la Pyramide, à Vaise. (850)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.

Rue de la Poulallerie, 19.